

Barème d'honoraires

TRANSACTION

Place de parking et garage : 3 000€

Prix de vente

Jusqu'à 250 000€ : 5% TTC du prix de vente dans la limite d'un montant minimal de 5 000 € TTC.

250 000€ - 500 000€ : 4% TTC du prix de vente

Au delà de 500 000€ : 3% TTC du prix de vente

GESTION

Honoraires de gestion courante : 6%TTC des montants encaissés

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m² de surface habitable Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 12 € TTC/m² de surface habitable en zone dite « très tendue » au sens du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013,

- 10 € TTC/m² de surface habitable en zone dite « tendue » au sens du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013,

- 8 € TTC/m² en zone non tendue

Constitution de dossiers contentieux : 150€ TTC/h

Assistance devant une instance judiciaire : 300€/h

Constitution de dossiers sinistres : 120€ TTC/h

Représentation à toute expertise d'assurance : 120€ TTC/h

Assistance représentation livraison logement neuf : 150€ TTC/h

Rédaction d'un avenant à la demande du locataire : 230€ à la charge du locataire

Renouvellement d'un bail : 230€ TTC

Constitution d'un dossier ANAH : 800€ TTC

Frais postaux : Frais réels sur justificatifs

Représentation du Mandant en assemblée générale de copropriété : 90€ TTC /h

Suivi travaux de rénovation : 150€/h